



Compte rendu du comité technique spécial du Secrétariat général du 25 mars 2019

Le comité technique spécial du Secrétariat général s'est tenu le 25 mars 2019, présidé par Monsieur Patrice Guyot, adjoint de la Secrétaire Générale.

La réunion avait pour objectif de recueillir l'avis des organisations syndicales concernant les réorganisations au sein du Secrétariat Général : DRH (CRHAC1), Direction des affaires financières (DAF)-Service des politiques support et des systèmes d'information (SPSSI) et Service du numérique (SNUM).

En réponse à la déclaration de la CGT le président de séance répond qu'un nombre important de préoccupations seront évoquées lors de la séance, notamment pour l'accompagnement et la formation. Concernant la souffrance au travail ces problèmes seront évoqués dans le cadre de réunions bilatérales.

Il ajoute que l'administration justifie le rythme des réformes par une nécessité de s'adapter à un contexte et une attente qui évoluent depuis le changement de mandature.

De même, il estime que l'administration doit accroître les actions stratégiques en investissant de nouveaux champs afin de conserver son identité forte.

Face à nos interrogations concernant le vocabulaire peu académique employé : « clients », « collaborateurs », « ambassadeurs »..., l'intention serait d'apporter un meilleur service qui ne pourrait se réaliser sans se réadapter.

En outre, l'administration affirme qu'elle appliquera la législation à l'issue du projet de loi de transformation de la Fonction Publique et n'émet aucune réserve sur ce projet de loi qui vise à accroître le recrutement de contractuels, supprimer les prérogatives des CAP en matière de mobilité et d'avancement afin d'opposer les agents et accroître leur précarité. Tandis que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se verront fusionner avec les Comités techniques donc purement et simplement supprimés.

1/ Les réorganisations (DAF, SNUM, DRH)

Dans le cadre de ces réorganisations, il est proposé de rattacher au **Service du Numérique (SNUM)** les entités et missions suivantes :

- les activités de téléphonie et informatique du pôle moyens généraux de CRHAC1,
- le bureau CGMB1 du SPSSI,
- le centre de prestations et d'ingénierie informatique (CP2i),
- le bureau ATL4 de la sous-direction d'appui technique et logistique de l'administration centrale,
- la sous-direction de la politique des systèmes d'information (PSI) et ses bureaux PSI, PSI1, PSI2, PSI4 et DDAC,
- la sous direction des systèmes d'information pour les activités supports (SIAS).

Il est proposé de regrouper les missions du **SPSSI** en dehors du numérique avec celles de la **DAF**, actant de ce fait la disparition de SPSSI. La DAF récupère également une partie des activités de CRHAC1 concernant les commandes diverses, les frais de déplacement et la logistique. L'idée est de renforcer les liens entre les différents acteurs de la chaîne comptable et les contrôles internes. Mais la CGT a le sentiment que tous ces processus ont déjà été mis en place et que cette réunion n'est qu'informelle. Elle s'inquiète également de la surcharge de travail au sein de ces nouveaux services avec la suppression de 69 Équivalent Temps Plein (ETP) sur le nouveau périmètre. (La disparition du pôle des moyens généraux correspond à 5 ETP.)

Les projets d'arrêté et de décret de la modification de l'organisation du secrétariat général ont été présentés au vote. La majorité des organisations syndicales ont voté contre avec une abstention de la CGT parce que nous ne pouvons juger à ce stade les impacts de cette nouvelle organisation sur les conditions de travail et la santé des agents concernés. De plus, la CGT émet de sérieuses réserves quant aux amendements proposés par l'UNSA visant à confier le contrôle de la sécurité informatique au Haut Fonctionnaire de Défense et Sécurité (HFDS) qui ne serait géographiquement pas situé sur le site de la Défense.

La CGT a demandé où en était le processus de pré-positionnement des agents dans les services touchés par les réorganisations. L'administration nous a répondu que c'était en cours. Il nous a également été répondu qu'il n'y aurait pas d'impact à la baisse sur le régime indemnitaire des agents ni de mobilité forcée. Néanmoins, sur le nombre total d'agents concernés par les réorganisations, certains verront leur fiche de poste modifiée ou leur poste supprimé.

Attention : Lisez bien vos fiches de poste, surtout ne les signez pas si vous avez le moindre doute ! Faites impérativement ajouter la mention de la cotation Rifseep et éventuellement NBI ainsi que le rattachement hiérarchique (N+1 et N+2). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour les agents dont la fiche de poste est modifiée vers un groupe de fonction supérieur, sachez que vous bénéficierez d'une majoration de l'IFSE. Pour ceux dont les postes seront supprimés, vous aurez la priorité sur tous les nouveaux postes à pourvoir.

S'agissant des formations pour monter en compétences, des formations seront proposées aux agents. Nous n'avons pas reçu de réponse concernant la réorganisation de PPS3.

2/ Nouvelle Bonification indiciaire (NBI)

La répartition est la suivante : 116 agents de catégorie A (3044 points), 46 agents de catégorie B (690 points) et 11 agents de catégorie C (110 points).

L'administration annonce que suite aux réductions annuelles, 6 postes de catégorie A ne sont plus éligibles à la NBI.

La majorité des organisations syndicales s'abstiennent lors du vote sur la distribution NBI sauf l'UNSA qui vote pour.

3/ Effectifs 2019

Le schéma d'emplois 2019 prévoit :

- une diminution de 53,4 ETP, soit -3,5 % sur le SG,
 - une diminution de 16 ETP, soit -5,6 % sur le CPII.
- Soit un total de -69,4 ETP.

Concernant les mesures de périmètre, les éléments fournis par l'administration montrent une augmentation de +1 catégorie B et +1 catégorie C pour le CGET, de -1 catégorie A pour le renfort de la DML, -1 catégorie B pour le réseau de l'État à l'étranger ainsi que +2 catégorie A pour les contrats de transition écologique. Le repyramidage des effectifs suite au plan de requalification de C en B s'établit à +6 catégorie B et -6 de catégorie C.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les élu.e.s au CTSG :

Francette EMBOULE	01 40 81 20 27
Philippe VIEIL	04 98 10 73 73
Dominique CITRON	01 40 81 32 67
Yannick HILAIRE	01 40 81 20 17

BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez la CGT et prenez la parole dans vos services et pour participer à la vie syndicale localement et nationalement :

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....

.....

.....

SIGNATURE

NOTA BENE : les cotisations syndicales ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)